



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 20 OCTOBRE 2020

Procès-Verbal N° 3

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 2 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 2 est validé par la C.F.T.I.S.*

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. Niveaux 4 – 5 – 6 – Foot à 11 – Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

INFORMATION

La C.R.T.I.S. remercie sincèrement le travail effectué par les délégués ; vos rapports nous permettent d'intervenir auprès des collectivités, vous contribuez à l'amélioration de nos installations sportives.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2020 – 2021.

PROCHAINE REUNION : Mardi 17 NOVEMBRE 2020

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

LE FOSSAT – Stade FOOT 5 AVEC PALISSADES – NNI 091245501

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 162 lux
- Facteur d'uniformité : 0.69
- Rapport Emini/Emaxi : 0.36

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E FOOT A 11 jusqu'au 10.09.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

FOIX – Complexe SPORTIF JEAN SURRE – NNI 091220201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 22.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 182 lux

- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.09.2021

LA TOUR DU CRIEU – Stade MARCEL ROUDIÈRE – NNI 093120101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 09.05.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 153 lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 24.09.2022

LE FOSSAT – Complexe SPORTIF VERSAILLES– NNI 091240201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 21.05.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 120 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2021

SAVERDUN – Stade PAUL FINES – NNI 092820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 219 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.09.2021

ST JEAN DU FALGA – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 092650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

CARCASSONNE – Stade J-FRANCOIS DARE GREZES – NNI 110690701

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 20.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 en date du 24.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par M. PETROSINO, Président CDTIS de l'Aude,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 24.09.2030

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

CARCASSONNE – Stade JEAN CLAUDE MAZET – NNI 110690101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 06.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LUC LA PRIMAUBE – Stade FRANCOIS NIARFEX 3 – NNI 121330203

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 en date du 24.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24.09.2020, effectué par MM. Roland GENIEYS, et Pierre CLOT Président CRTIS et Président CDTIS de l'Aveyron,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 24.09.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BARAQUEVILLE – Stade DES ECOLES – NNI 120560201

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Pierre CLOT, Président CDTIS de l'Aveyron,
- Attestation de capacité du 29.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.07.2030

CALMONT – Stade JEAN LOUIS BRUGIER N° 1 – NNI 120430101

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 07.06.2021

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Pierre CLOT, Président CDTIS de l'Aveyron,
- Attestation de capacité du 29.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 29.07.2030

NAUCELLE – Stade MUNICIPAL – NNI 121690101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par MM. Pierre CLOT et GAUBERT, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron,
- Attestation de capacité du 30.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.07.2030

ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 1 – NNI 121760401

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 12.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 04.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 04.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 04.09.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

CALMONT – Stade JEAN LOUIS BRUGIER 2 – NNI 120430102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Pierre CLOT, Président CDTIS de l'Aveyron,

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (105 x 57), la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

NAUCELLE – Stade DES LAURINES – NNI 121690201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 16.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Pierre CLOT, Président CDTIS de l'Aveyron,
- Attestation de capacité du 30.07.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (100 x 66), la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU 6 jusqu'au 29.07.2030

ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 2 – NNI 121760402

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 04.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par MM. Roland GENIEYS et Pierre CLOT, Président CRTIS et Président CDTIS de l'Aveyron,

Au regard des éléments transmis, et compte tenu du manque d'un vestiaire arbitre, la CRTIS ne peut proposer que le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 04.09.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

LUC LA PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 121330102

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 04.01.2021

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

LUC LA PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL 3 – NNI 121330103

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 04.01.2021

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

FLAVIN – Stade DE LA TRICHERIE – NNI 121020101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.09.2020 effectuée par M. REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 02.09.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

BELMONT SUR RANCE – Stade DE CLAPAYROL – NNI 120250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 18.10.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par M. REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 135 lux
- Facteur d'uniformité : 0.69
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 15.09.2022

ESPALION – Stade MICHEL GRANIER 1 – NNI 120960101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par MM. CLOT et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 182 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

ST AMANS DES COTS – Stade LES MOLEDES – NNI 122090101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 27.09.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.10.2020 effectuée par M. REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.60
- Rapport Emini/Emaxi : 0.33

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 16.10.2022

SEBAZAC CONCOURES – Stade CHRISTIAN DUMAS 1 – NNI 122640101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 19.02.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par MM. CLOT et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 258 lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

GOLINHAC – Stade MUNICIPAL – NNI 121100101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.10.2020 effectuée par M. REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 126 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16.10.2022

ONET LE CHATEAU – Stade DE LA ROQUE 1 – NNI 121760201

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E5 jusqu'au 02.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CRTIS pour décision.**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE
D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LE VIGAN – Stade BRUN D’ARRE – NNI 303500101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu’au 03.10.2015

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.08.2020, effectué par M. Sauveur ROMAGNOLE, Président CDTIS du Gard Lozère,
- Attestation de capacité du 29.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu’au 29.07.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D’ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D’OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

PAVIE – Stade DU VIEUX PONT 2 – NNI 323070102

Cette installation était classée Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 en date du 07.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de Capacité du 07.08.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (100 x 68) et des vestiaires arbitres non conforme, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU 6 jusqu'au 07.08.2030

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LAMASQUERE – Stade MUNICIPAL – NNI 312690101

Cette installation était retirée du classement

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 07.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.09.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 07.09.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BEAUMONT SUR LEZE – Complexe SPORTIF – NNI 310520101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 29.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.09.2030

BLAGNAC – Stade DES BARRADELS 1 – NNI 310690301

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 09.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 08.10.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 08.10.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 02.10.2020,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

CARBONNE – Stade ALFRED PREVOST – NNI 311070101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 07.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 22.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 22.09.2030

CINTEGABELLE – Stade LUCIEN CANALS 4 – NNI 311450104

Cette installation était classée Niveau FOOT A 8 jusqu'au 24.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FOOT A 8 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 25.08.2030

GENSAC SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL – NNI 312190101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 15.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 15.09.2030

LABASTIDETTE – Complexe SPORTIF LABASTIDETTE – NNI 312530101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 29.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.09.2030

LAUNAGUET – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 312820102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 02.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03.08.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne,
- Attestation de capacité du 03.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 10.07.2030

LONGAGES – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 313030102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 15.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 15.09.2030

POUY DE TOUGES – Stade BERNARD ABADIE – NNI 314360101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 21.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 21.09.2030

ONDES – Stade RENE GARROUSTE 2 – NNI 314030102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 20.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne,
- Attestation de capacité du 04.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 21.07.2030

ST RUSTICE – Stade MUNICIPAL – NNI 315150101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 24.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 24.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 24.09.2030

SAUBENS – Complexe SPORTIF – NNI 315330101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 29.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.09.2030

VILLENEUVE TOLOSANE – Stade ROBERT FRANC 1 – NNI 315880101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 22.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 22.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 22.09.2030

VILLENEUVE TOLOSANE – Stade ROBERT FRANC 2 – NNI 315880102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 22.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 22.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 22.09.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

SEYSSES – Stade SAVIGNOLS – NNI 315470201

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 21.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 21.09.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (100 x 58) et des vestiaires arbitres non conforme, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 21.09.2030

VILLENEUVE TOLOSANE – Stade ROBERT FRANC 3 – NNI 315880103

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 22.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 22.09.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu qu'il n'y a pas de vestiaire attribué à cette installation, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 21.09.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

LARRA – Salle POLYVALENTE – NNI 315929901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 10.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10.09.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne,
- P.V.C.D.S. du 19.12.2018

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10.09.2030

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

GARDOUCH – Stade MUNICIPAL – NNI 312100101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 20.08.2020 effectuée par MM. Yvon SEVALLE et Jacques VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 122 lux
- Facteur d'uniformité : 0.57
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 20.08.2022

GRATENTOUR – Stade MUNICIPAL – NNI 312300101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.08.2020 effectuée par MM. Yvon SEVALLE et Jacques VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 121 lux
- Facteur d'uniformité : 0.42
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 05.08.2022

NAILLOUX – Stade MUNICIPAL – NNI 313960101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 20.08.2020 effectuée par M. Jacques VILLENEUVE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 140 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.33

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 20.08.2022

ST LYS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314990101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.08.2020 effectuée par MM. Yvon SEVALLE et Jacques VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0.41
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 17.08.2022

ST SAUVEUR – Complexe SPORTIF – NNI 315160201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 31.08.2020 effectuée par MM. SEVALLE et ROY, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 31.08.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

AURIAC SUR VENDINELLE – Stade CŒUR LAURAGAIS – NNI 310260102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.08.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.08.2022

BAZIEGE – Stade DE LA PLAINE D'AMONT N° 1 – NNI 310480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 194 lux

- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 29.09.2021

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 2 – NNI 310690202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 252 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16.09.2021

BOUSSENS – Stade EMILE LAGARDELLE – NNI 310840101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 131 lux
- Facteur d'uniformité : 0.81
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08.09.2021

CARBONNE – Stade ALFRED PREVOST – NNI 311070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 27.08.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 234 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 27.08.2021

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 1 – NNI 311070401

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 31.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 27.08.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 221 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 27.08.2021

FONSORBES – Stade LES BOULBENES 1 – NNI 311870101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 24.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 04.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 197 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.09.2021

LABARTHE SUR LEZE – Stade AIME PARIS – NNI 312480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 157 lux
- Facteur d'uniformité : 0.88
- Rapport Emini/Emaxi : 0.68

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.09.2021

LABARTHE SUR LEZE – Complexe Sportif DU COLLEGE – NNI 312480201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 198 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.09.2021

LARRA – Complexe Sportif CAVAILLE – NNI 315920201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.09.2020 effectuée par MM. SEVALLE, AUGÉ et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 170 lux
- Facteur d'uniformité : 0.56
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 03.09.2022

LAUNAC – Stade ANDRE MAMPRIN – NNI 312810101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.09.2020 effectuée par MM. SEVALLE, AUGÉ et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.09.2022

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 1 – NNI 312930101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.08.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 229 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.08.2022

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 3 – NNI 312930103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.08.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 110 lux
- Facteur d'uniformité : 0.54
- Rapport Emini/Emaxi : 0.34

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 11.08.2022

LHERM – Stade ANDRE LASCOURS 1 – NNI 312990101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0.51
- Rapport Emini/Emaxi : 0.38

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.08.2022

MANE – Parc des Sports JULES MASQUERE – NNI 313150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2021

MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU 5 – NNI 313950305

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 164 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU 6 – NNI 313950306

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

PIBRAC – Stade GERARD MIGLIORE 1 – NNI 314170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 270 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2021

PIBRAC – Stade DE LA CASTANETTE – NNI 314170301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13.11.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 175 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2022

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 314330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 257 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.09.2021

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 314330102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.09.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 220 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.09.2021

ST GAUDENS – Stade DE SEDE N° 1 – NNI 314830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 354 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.09.2021

ST GAUDENS – Plaine de JEUX DE SEDE N° 4 – NNI 314830104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 13.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.47
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 03.09.2022

ST JEAN – Stade ROGER PUJOL – NNI 314880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.09.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 253 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

ST JEAN – Stade JACQUES MONTEL 2 – NNI 314880202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 14.01.2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 149 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.09.2021

STE FOY DE PEYROLIERES – Stade MUNICIPAL – NNI 314810101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLE, Président CRTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0.60
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.08.2022

ST ORENS – Complexe SPORTIF 1 – NNI 315060101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 13.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 242 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.09.2021

ST ORENS – Complexe SPORTIF 2 – NNI 315060102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 13.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 191 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.09.2021

SALIES DU SALAT – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 315230101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 200 lux
- Facteur d'uniformité : 0.84
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.09.2021

TOULOUSE – Stade DES MERLETTES – NNI 315552501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.09.2020 effectuée par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 228 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 08.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 1 – NNI 310690201

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E4 jusqu'au 19.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CRTIS pour décision.**

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 5 – NNI 310690205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 27.12.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 168 lux
- Facteur d'uniformité : 0.43
- Rapport Emini/Emaxi : 0.15

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU EFOOT A 11** jusqu'au 16.09.2022

CARBONNE – Stade ANDRE ABBAL 2 – NNI 311070202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 31.07.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 27.08.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 27.08.2022

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif LAUTARD N° 2 – NNI 311130102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 161 lux
- Facteur d'uniformité : 0.47

- Rapport Emini/Emaxi : 0.35

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.08.2022

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif LAUTARD N° 3 – NNI 311130103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 159 lux
- Facteur d'uniformité : 0.61
- Rapport Emini/Emaxi : 0.34

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.08.2022

FROUZINS – Stade JEAN LASSALLE – NNI 312030101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 27.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par M. André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 236 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

LANTA – Stade JEAN MARTI – NNI 312710101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.09.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.08.2020 effectuée par MM. Yvon SEVALLES et Jacques VILLENEUVE, Président et Membre CRTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 141 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.20

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 05.08.2022

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 2 – NNI 312930102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.08.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 211 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 11.08.2022

LHERM – Stade ANDRE LASCOURS 2 – NNI 312990102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par M. Jacques VILLENEUVE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 98 lux
- Facteur d'uniformité : 0.51
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en Référencement E Entraînement jusqu'au 25.08.2022

PINSAGUEL – Stade GILBERT ESCOULA – NNI 314200101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15.11.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.07.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLES, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 30.07.2022

ROQUETTES – Stade CHAMPS DU MOULIN 1 – NNI 314600101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.08.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 96 lux
- Facteur d'uniformité : 0.45
- Rapport Emini/Emaxi : 0.20

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en Référencement E Entraînement jusqu'au 14.08.2022

ROQUETTES – Stade CHAMPS DU MOULIN 2 – NNI 314600102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 01.12.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.08.2020 effectuée par M. VILLENEUVE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 79 lux
- Facteur d'uniformité : 0.40
- Rapport Emini/Emaxi : 0.16

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en Référencement E Entraînement jusqu'au 14.08.2022

ST GAUDENS – Plaine de JEUX DE SEDE N° 3 – NNI 314830103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.09.2020 effectuée par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 156 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.09.2022

SAUBENS – Complexe SPORTIF – NNI 315330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E Entraînement jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.07.2020 effectuée par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.52
- Rapport Emini/Emaxi : 0.27

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 30.07.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ARGELES GAZOST – Stade DU THILOS 1 – NNI 650250101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 04.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 03.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03.09.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 03.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 03.09.2030

AUREILHAN – Stade JULES FERRY – NNI 650470301

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 8 en date du 24.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 24.09.2030

AUREILHAN – Stade DES POMPONS VERTS – NNI 650470201

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 8 en date du 24.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 24.09.2030

LUZ ST SAUVEUR – Stade MUNICIPAL – NNI 652950101

Cette installation était classée Niveau FOOT A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 26.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 26.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 26.08.2030

MONTGAILLARD – Stade MUNICIPAL – NNI 653200101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 25.08.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.09.2030

ORDIZAN – Stade ANDRE GAUBERT – NNI 653350101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.09.2030

PIERREFITTE NESTALAS – Stade MUNICIPAL – NNI 653620101

Cette installation était classée Niveau 5 SYE jusqu'au 28.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 26.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 26.08.2020
- Rapport d'essais Novarea du 21.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

POUZAC – Stade HAUT ADOUR 1 – NNI 653700101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 11.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 18.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,
- A.O.P. du 11.10.2010,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.09.2030

POUZAC – Stade HAUT ADOUR 3 – NNI 653700103

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 18.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18.09.2020, effectué par M. Gérard ARBERET, Président CDTIS des Hautes Pyrénées,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 18.09.2030

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PIGNAN – Complexe Sportif SERGE CORBIERE 3 – NNI 34202023

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8 SYE en date du 27.11.2019 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 27.11.2019, effectué par MM. HERMITTE et BOUZEREAU, Membres CDTIS de l'Hérault,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 SYE jusqu'au 27.11.2029

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

FRONTIGNAN – Stade PAUL ESPRIT GRANIER – NNI 341080201

Cette installation était classée Niveau FOOT A 11 SYE jusqu'au 21.03.2019

La Commission prend connaissance de la demande signée du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE en date du 07.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 07.08.2020, effectué par MM. TOTA et SEGURA, Président et Membre CDTIS de l'Hérault,
- Attestation de capacité du 10.09.2019,
- Rapport d'essais Labosport du 21.08.2018,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

MIREVAL – Stade MARCEL DOMERGUE 2 – NNI 341590102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

POUSSAN – Stade PHILIPPE ALIAS – NNI 342130103

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

BALARUC LES BAINS – Salle Polyvalente du PUECH MEJA – NNI 340239901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 01.07.2019

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 7 – NNI 341720407

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E3 jusqu'au 22.05.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

VARAIRE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 463280101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par M. Roland, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 187 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2022

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

**4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE
D'OUVERTURE AU PUBLIC**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

BRIATEXTE – Stade MUNICIPAL N° 3 – NNI 810390103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A 8 en date du 29.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 29.09.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

GRAULHET – Stade DE LA JONQUIERE N° 5 – NNI 811050405

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 29.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 29.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.09.2030

ST SULPICE LA POINTE – Stade DE LA MESSALE – NNI 812710201

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 04.09.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 04.09.2030

ST SULPICE LA POINTE – Stade MOLETRINCADE 3 – NNI 812710103

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- A.O.P. du 23.01.2001

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 04.09.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

MONTANS – Stade KLEBER JAMMES – NNI 811710101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 25.08.2019

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

PUYLAURENS – Stade DE LA BAGEOLE – NNI 812190201

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

MASSAC SERAN – Salle Collège STE GERMAINE – NNI 811599901

Cette installation n'a jamais été classée

Suite aux deux courriers adressés à la Maire, sans réponse,

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ST SULPICE – Stade MOLETRINCADE 1 – NNI 812710101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 28.09.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.09.2020 effectuée par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 156 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 02.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT 3 – NNI 820720103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A 11 en date du 20.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne,
- Attestation de capacité du 20.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 15.07.2030

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade DE LAUJOLE 3 – NNI 821610203

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A 11 en date du 29.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne,
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.07.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BOUILLAC – Stade MUNICIPAL – NNI 820200101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 31.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 31.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 31.07.2030

BOURRET – Stade MUNICIPAL – NNI 820230101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 24.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 10.03.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 24.07.2030

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 28.05.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 10.03.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10.03.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 10.03.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 10.03.2030

CASTELMAYRAN – Stade MUNICIPAL – NNI 820310101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 22.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 22.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 22.07.2030

CORBARIEU – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 820440102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 04.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 04.08.2030

GOLFECH – Stade PAUL LAFFONT 2 – NNI 820720102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 20.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 20.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 15.07.2030

GRISOLLES – Stade CLOS MILLET – NNI 820750201

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 03.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 03.08.2030

LABASTIDE ST PIERRE – Stade AUSSET PECH N° 1 – NNI 820790101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 01.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 28.07.2030

LAFRANCAISE – Stade MUNICIPAL DE LUNEL – NNI 820870201

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE

- Attestation de capacité du 21.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 20.07.2030

LAFRANCAISE – Stade MUNICIPAL DE LUNEL 2 – NNI 820870202

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 21.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 21.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 20.07.2030

LAMOTHE CAPDEVILLE – Stade GEORGES LAFARGUE N° 1 – NNI 820900101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 30.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 30.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 30.07.2030

MAS GRENIER – Stade DE LA SALLE DES FETES – NNI 821050102

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 21.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 21.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 21.08.2030

MOISSAC – Stade DE CADOSSANG 2 – NNI 821120202

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 21.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 21.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 21.07.2030

MONTAUBAN – Stade DE TEMPE LAIT – NNI 821211001

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

MONTAUBAN – Stade DE CAPOU – NNI 821210501

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.07.2030

MONTAUBAN – Complexe Sportif PORT CANAL 1 – NNI 821210801

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 29.07.2030

MONTAUBAN – Complexe Sportif PORT CANAL 2– NNI 821210802

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

MONTAUBAN – Complexe Sportif PORT CANAL 3 – NNI 821210803

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

MONTAUBAN – Plaine de Jeux RAMIEROU N° 6 – NNI 821210403

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

MONTBETON – Stade JEAN BOURDETTE – NNI 821240201

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 05.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 05.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 05.08.2030

MONTECH – Stade DE CADARS 2 – NNI 821250102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05.09.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 06.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 05.09.2030

MONTESQUIEU – Stade MUNICIPAL – NNI 821270101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 21.07.2030

MONTRICOUX – Stade MAURICE DAUGE 2 – NNI 821450102

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.12.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.07.2030

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade DE LAUJOLE 2 – NNI 821610202

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 16.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 28.07.2030

ST PAUL D'ESPIS – Stade MAURICE CHALOUPY – NNI 821700101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 15.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 15.07.2030

ST SARDOS – Stade MUNICIPAL JEAN ROGER – NNI 821730102

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 31.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 31.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 31.07.2030

VAREN – Stade RAOUL MOUYSSET – NNI 821870101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 28.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 28.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 28.08.2030

VERFEIL SUR SEYE – Stade RAYMOND VIGUIER – NNI 821910101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 26.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 26.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 27.07.2030

VILLEBRUMIER – Stade GROSAIZE 2 – NNI 821940102

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 04.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.08.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 04.08.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

GARGANVILLAR – Stade MOULIN A VENT 2 – NNI 820630102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 27.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation administrative de capacité du 27.07.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (98 x 61), pas de vestiaire sur cette installation, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 27.07.2030

LABASTIDE ST PIERRE – Stade AUSSET-PECH N° 2 – NNI 820790102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation administrative de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (90 x 60) et pas de vestiaire arbitres, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.07.2030

MONTAUBAN – Stade ISSANCHOU – NNI 821210601

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 en date du 25.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation administrative de capacité du 25.08.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des vestiaires arbitres non conforme, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 29.07.2030

SEPTFONDS – Stade MUNICIPAL – NNI 821790101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 14.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 27.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.07.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation administrative de capacité du 27.07.2020

Au regard des éléments transmis, et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (100 x 58) et des vestiaires arbitres non conforme, la CRTIS ne peut proposer le classement de cette installation qu'en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 27.07.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

DIEUPENTALE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820480101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement de cette installation à compter du 20.10.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 166 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

CASTELSARRASIN – Stade ADRIEN ALARY 1 – NNI 820330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 382 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 24.08.2021

CAZES MONDENARD – Stade MARCEL MAZET 1 – NNI 820420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 204 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.08.2021

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT 1 – NNI 820720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 11.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 195 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 11.08.2021

GRISOLLES – Stade MAURICE MONDOULET 1 – NNI 820750101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 12.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 210 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12.08.2021

LAVIT DE LOMAGNE – Stade ALBAN DUPUY 1 – NNI 820970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 06.12.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 13.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 181 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.08.2021

MAS GRENIER – Stade DE LA GREZE 1 – NNI 821050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 19.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 225 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.08.2021

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 18.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 18.08.2021

MOISSAC – Stade JO CARABIGNAC 1 – NNI 821120101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 307 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.08.2021

3.3 Changements de niveau de classement

MOLIERES – Stade DU MALIVERT 1 – NNI 821130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12.11.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 04.08.2020 effectuée par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 185 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.08.2021

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

Les Secrétaires C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS

Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT